

RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Dispositions particulières à destination des étudiants étrangers

Vous venez d'accepter votre affectation au Lycée Victor Hugo de Besançon, en CPGE 1^{ère} année **et** vous êtes étudiant étranger.

Afin que votre inscription soit définitive, vous devez **OBLIGATOIREMENT** certifier d'un **niveau B2** de langue française (sauf dispenses applicables ci-dessous).

Il est **nécessaire de joindre cette attestation** à votre dossier d'inscription **avant le 20/08/2024**.



Sans cette attestation votre inscription sera rejetée.



Cas de dispenses de certification de français :

- Les étudiants ressortissants de pays officiellement francophones ou pays multilingues où le français est langue officielle à titre exclusif :

Pays où le français est langue officielle à titre exclusif	Pays multilingues où le français est langue officielle à titre exclusif
<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Congo - Brazzaville • Côte d'Ivoire • Gabon • Guinée - Conakry • Mali • Monaco • Niger • République Démocratique du Congo • Sénégal • Togo 	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi • Cameroun • Canada • Centrafrique • Comores • Djibouti • Haïti • Guinée équatoriale • Madagascar • Mauritanie • Rwanda • Seychelles • Tchad • Vanuatu

- Les étudiants titulaires d'un diplôme supérieur français obtenu en France.



Les étudiants ayant suivi une formation française délocalisée au Maroc ne sont pas dispensés de certification de français.

- Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français, d'un baccalauréat belge ou d'un baccalauréat européen délivré par l'une des écoles européennes.
- Les étudiants titulaires d'un diplôme supérieur français obtenu dans l'un des établissements membres du réseau Africa Sup (Ecole Centrale de Casablanca, INSA Euro-Méditerranée (UEMF), EMINES – School of Industrial Management, EM Lyon Business School Casablanca, Essec Afrique, Toulouse Business School Casablanca, EIGSI Casablanca, CNAM Maroc).
- Les étudiants titulaires : d'une Bourse du Gouvernement Français (BGF), bourse Eiffel, bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ou titulaire d'une bourse Erasmus-Mundus.

Autres cas de dispenses : se reporter à la liste agréée par « Campus France »
(<https://www.maroc.campusfrance.org/les-dispenses-de-certification-en-francais>)